



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Fiche réflexe pour les professionnels de santé: **Femmes victimes de violences**



## AGIR

### Montrer son implication :

mettre des affiches et des brochures à dispositions des patientes en salle d'attente

### Évaluer les signes de gravité :

si besoin mettre en place des mesures de protection

### Établir un certificat médical

#### ou une attestation professionnelle :

ils sont nécessaires à la victime pour faire valoir ses droits et obtenir une protection

### Informier et orienter la victime

sur ses droits et le réseau de professionnels et associatifs qui pourront lui venir en aide

### À consulter :

#### les guides pratiques de l'HAS

[https://www.has-sante.fr/jcms/p\\_3104867/fr/reperage-des-femmes-victimes-de-violences-au-sein-du-couple#toc\\_1\\_1\\_5](https://www.has-sante.fr/jcms/p_3104867/fr/reperage-des-femmes-victimes-de-violences-au-sein-du-couple#toc_1_1_5)

[https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2019-09/fs\\_femmes\\_violence\\_agir\\_092019.pdf](https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2019-09/fs_femmes_violence_agir_092019.pdf)

## POINTS DE VIGILANCE

**Les violences conjugales concernent tous les milieux sociaux**, tous les âges tous les niveaux d'études, toutes les cultures

**Circonstances à risques :** jeune âge, grossesse, séparation

### Signes de coups et blessures

**Comportement de la victime :** contrainte dans son emploi du temps (pressée de rentrer), dépression, fatigue, addictions

**Comportement du conjoint :** attitude hyper-prévenante, prise de pouvoir, addictions

## À DIRE EN CAS DE DOUTE

« Comment vous sentez-vous à la maison ? »

« Avez-vous peur pour vos enfants ? »

« Vous est-il déjà arrivé d'avoir peur de votre partenaire ? »

## À ÉVITER

« Vous êtes restés avec cet homme pendant tout ce temps ? »

« Est-ce que vous êtes consciente que vous ne protégez pas vos enfants ? »

« Pourquoi vous acceptez ça ? »

## ORIENTER VERS DES ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES (61)

### En cas d'urgence :

Gendarmerie: 17 / Hébergement d'urgence: 115 / n° d'écoute national: 3919

**Plate-forme de signalement des violences :** <https://www.service-public.fr/cmi>

### Intervenante sociale en Gendarmerie :

Compagnie de gendarmerie d'Argentan, de Domfront-en-Poiraie et de Mortagne, commissariat de police d'Alençon

### Informations juridiques :

CIDFF de l'Orne, 17 rue Joseph Morin, Flers / 02 33 64 38 92  
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Permanences à l'Aigle, Mortagne-au-Perche, Flers, Domfront, la Ferté-Macé, Argentan et Alençon, Vimouriers

### Accueil de jour :

Accueil de jour femmes victimes de violence ACJM  
Permanence et RDV 6/8 rue Filles-Saint-Claire, 61000 Alençon  
02 33 32 20 00 / [acjm.alencon@wanadoo.fr](mailto:acjm.alencon@wanadoo.fr)

Association Ysos, 5 place de l'Europe, 61300 L'Aigle / 06 72 06 35 69  
tous les après-midi (sauf jeudi) de 14h à 17h  
permanences à Bellême et Mortagne-au-Perche

### Planning familial de l'Orne:

Maison de la Vie Associative, 25 rue Demées, Alençon  
06 82 23 15 44 du lundi au vendredi de 10h à 17h / [planning61@hotmail.fr](mailto:planning61@hotmail.fr)